

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY - SEANCE DU 19 JUIN 2024

INTERPELLATION – POLITIQUE SPORTIVE À PULLY

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Ces dernières années, Pully a connu une augmentation rapide et significative de sa population et comptait 19'281 habitantes et habitants au 31 décembre 2023.

Les rapports de gestion de la commune mentionnent que la population âgée de moins de 20 ans a augmenté de plus de 9% passant de 3'438 personnes en 2013 à 3'752 en 2023. Les projections scolaires montrent quant à elles que cette tranche d'âge de la population va encore augmenter dans les années à venir.

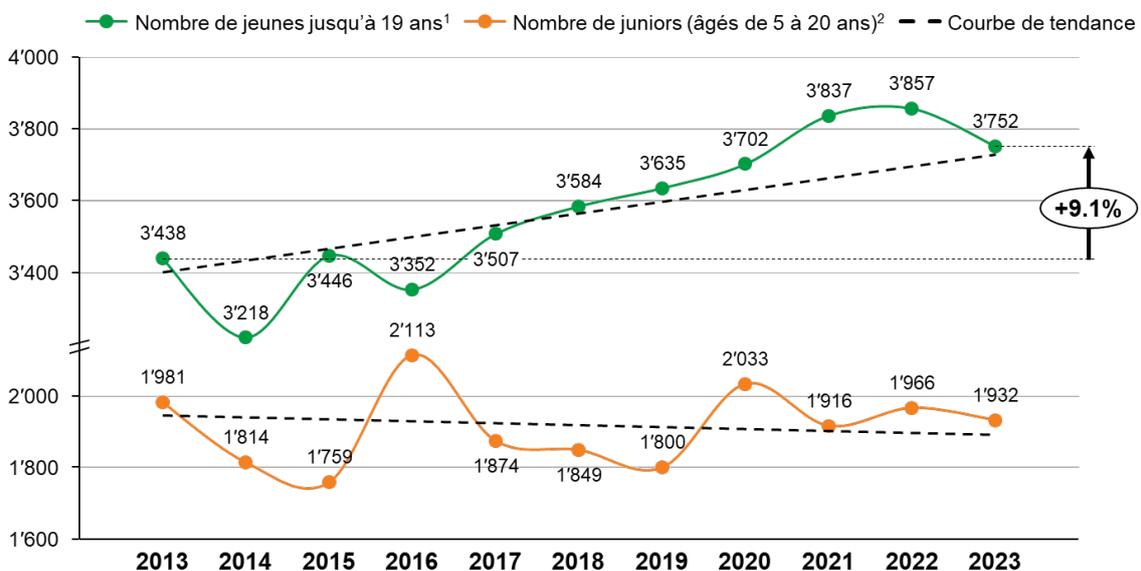
Une proportion significative de ces jeunes pratique une activité sportive, puisque en 2023 les clubs de sports comptaient plus de 1'900 pratiquantes et pratiquants juniors.

Cependant, au cours des 10 dernières années, le nombre des membres juniors des clubs sportifs puillérans n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que celui de la population de référence. Il reste stable et ne dépasse que rarement la barre des 2'000.

Cette dynamique est inquiétante alors que l'intérêt et l'engagement des jeunes envers le sport, un vecteur essentiel de cohésion sociale et de bien-être, est bien présent. En témoignent les listes d'attente des clubs qui ne font que s'allonger.

Par conséquent, pour répondre efficacement aux besoins de notre population actuelle et à venir, il est crucial d'examiner ensemble la manière d'impliquer plus activement les associations sportives de Pully dans le développement d'une politique sportive cohérente, évolutive, durable et économique.

Evolution du nombre de juniors et du nombre de jeunes à Pully



1 – Source : Rapports de gestion de la Ville de Pully 2013 à 2023

2 – Source : Rapports de gestion de la Ville de Pully 2013 à 2023 – âges fixés selon la « Directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives » de la Ville de Pully

Je remercie la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Au regard de l'évolution des chiffres ci-dessus, quelles conclusions en retire la Municipalité ? Quelle est sa vision par rapport au développement d'une politique sportive à Pully, notamment au travers du renforcement de l'action des associations sportives locales et l'implication de celles-ci dans le processus de réflexion?
2. La Municipalité envisage-t-elle d'impliquer les sociétés sportives locales dans le développement d'initiatives pour favoriser la pratique sportive, notamment par le développement possible de partenariat de type public-privé?
3. Finalement, comment la Municipalité envisage-t-elle d'intégrer les associations sportives et leurs besoins dans le cadre de la révision du plan directeur communal ?

En vous remerciant des réponses que vous donnerez à ces questions, je vous adresse mes cordiales salutations.

Robin Carnello

Conseiller communal pour l'Union Pulliérane